

Arrêté

Générale

modern

## Arrêté n° 95-0747/PR/FP relatif à la constitution des commissions administratives paritaires de l'administration A1:A2 B2 C2, D.

n° 95-0747/PR/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RE-  
FORMES ADMINISTRATIVES

Date de publication  
25 juillet 1995

Numéro JO  
n° 14 du 31/07/1995

Date du numéro  
31 juillet 1995

### INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

### TEXTE INTÉGRAL

les candidats déclarés élus comme représentants du personnel au sein des commissions administratives paritaires, sont nommés pour une période de trois années, selon les modalités ci-après : Catégorie À 1 – Groupe I : — Abdillahi Adaweh Mireh, EN — Daoüd Obsieh Ladieh, Aéroport de Djibouti — Mme Fatouma Abeba Mocréa, M / Travail — Ahmed Walieh Samatar, BDD — titulaires. Catégorie À 1 — Groupe II : — Mohamed Youssouf Farah, STID — titulaire — Moussa Ibrahim Cheikh, Elevage – suppléant. Les classificatives des groupes sont celles prévues par l'article 3 de l'arrêté n° 95-0249 / PR / FP du 27 février 1995.